



CONTRIBUTION THEMATIQUE

LAICITE, CENTENAIRE DE LA LOI DE 1905, ET MODELE REPUBLICAIN

I.- La laïcité avait été au cœur de nos débats, lors de notre Congrès de DIJON. Il est vrai que l'espace public commençait à être envahi par la controverse sur la nécessité de légiférer pour interdire le port des signes religieux à l'Ecole et que notre Parti ne pouvait être ni épargné par ce débat ni à la remorque de la Droite sur un sujet si identitaire pour nous. Il ne faudrait pas que, deux ans après, le thème de la Laïcité repasse au second plan lors de notre Congrès du Mans. Ce serait le signe insupportable d'un opportunisme politique qui ne nous verrait parler de Laïcité que lors de débats imposés par la Droite ou bien, pire encore, que nous n'avons rien d'autre à dire sur le sujet que le vote d'une loi d'interdiction aussi nécessaire ait-elle été.

Alors, reparlons de Laïcité.

En affirmant tout d'abord que, à la différence de la Droite qui n'a toujours pas admis cette valeur dans toutes ses dimensions mais seulement dans sa capacité à protéger les religions, nous assumons la Laïcité dans sa richesse et sa complexité.

Car la Laïcité est d'abord une valeur de Liberté puisque sa première mission est de protéger une liberté individuelle fondamentale, la liberté de conscience. Liberté de conscience qui ne saurait se réduire à la liberté religieuse mais qui englobe celle-ci.

Mais la Laïcité est aussi une valeur d'Egalité par un mode d'organisation de la Société hors des religions. Et c'est sa deuxième mission : en séparant les Eglises et l'Etat, la Laïcité met à l'abri le pouvoir démocratique de toute influence religieuse et, en même temps, interdit au politique toute ingérence dans le domaine religieux. Valeur d'Egalité, la Laïcité ne reconnaît aucun culte, donc aucune religion « officielle » et met toutes les religions sur un strict pied d'égalité.

Enfin, la Laïcité est une valeur de Fraternité : elle nous permet de vivre ensemble dans la République avec nos différences - qui ne sont pas que religieuses, qui sont aussi raciales, sexuelles, géographiques, physiques etc... - dans le respect de nos différences, mais sans jamais que l'une de ces différences ne dicte sa loi aux autres.

Valeur imprégnée de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, la Laïcité est une valeur républicaine par essence. Elle est, plus que jamais, d'actualité, au moment où le pacte républicain est menacé par tous les replis, individualistes, corporatistes,

communautaristes, nationalistes. Elle doit, à l'évidence, être au cœur du projet des socialistes : face à la désintégration de notre société sous les coups de la crise démocratique, politique, morale mais aussi de la crise sociale, quel plus bel objectif pouvons-nous proposer que ce « vivre ensemble » dans la République ?

II.- La loi sur l'interdiction des signes religieux dans les établissements scolaires était une loi nécessaire ; elle est loin d'être suffisante.

Elle était nécessaire car, à l'évidence, une véritable entreprise de déstabilisation de la République et de l'un de ses principaux piliers, l'Education Nationale, avait été mise en œuvre par des milieux intégristes qui étaient allés jusqu'à éditer un guide pratique de déstabilisation de l'Ecole, exposant concrètement les failles de notre droit et les moyens précis de s'y engouffrer. Face à cette déstabilisation à laquelle – on ne peut que le regretter, - l'Education Nationale a été incapable de répondre d'une façon uniforme et rationnelle, il fallait que la République mette le « ola » et, tapant du poing sur la table, édite une règle simple, nette, ferme.

Nous l'avons fait, en responsabilité, nous alliant pour la circonstance à la Droite mais sans s'illusionner un seul instant sur la bonne foi de celle-ci : les travaux parlementaires ont montré à quel point les conservateurs français ont une vision très aléatoire de la Laïcité, l'utilisant à des fins politiciennes, souvent pour défendre les droits d'une religion dominante et, pour l'occasion, s'en saisissant pour manifester un rejet de l'autre, de l'immigré, voire même une islamophobie à peine cactée.

C'est pourquoi il faut redire haut et fort que cette loi, pour nécessaire qu'elle ait été, ne suffit pas à définir la Laïcité dans la France d'aujourd'hui.

Ce faisant, nous ne mêlerons pas notre voix à ceux qui, à Droite et parfois même, hélas, dans nos rangs, se sont précipités sur cette loi pour jouer à « plus laïque que moi tu meurs » comme si leur définition de la Laïcité s'arrêtait là.

Ce faisant, nous n'oublierons pas que beaucoup d'organisations laïques, à commencer par le Comité National d'Action laïque, se sont prononcées contre cette loi, refusant de s'associer à ce qu'elles considéraient comme une manœuvre d'essence répressive alors que, pour elles, la Laïcité est d'abord une valeur d'émancipation et de liberté. Même si nous nous sommes séparés l'espace d'une loi, nous devons reprendre le dialogue avec elles autour d'un idéal commun.

Ce faisant, nous n'oublierons pas, non plus les travaux de la Commission Stasi qui réalisa un audit scrupuleux et exhaustif de la situation de la Laïcité française et proposa un certain nombre de mesures, contestables pour certaines mais cohérentes, aussitôt mises au rencart par un pouvoir qui signifia ainsi spectaculairement l'estime et le poids qu'il accordait à ces travaux...

Nous devons donc dépasser cet épisode et remettre la Laïcité au cœur de notre projet, dans toutes ses dimensions. Le centenaire de la loi de 1905 et la controverse ouverte par SARKOZY à son sujet nous en donne l'occasion.

III.- Les déclarations réitérées de Nicolas SARKOZY proposant de modifier la loi de 1905 afin de permettre le financement public de lieux de culte pour les musulmans apparaît comme inacceptable sur le plan des principes et inutile concrètement, mais, en même temps, révèle une tentative politique personnelle de son auteur, à la fois communautariste et électoraliste, dans un contexte politique où les remises en cause de la laïcité se multiplient. A l'occasion de leur congrès, les socialistes ont le devoir de refonder aussi leur approche de ce dossier essentiel.

1.- Une proposition inacceptable sur les principes et inutile concrètement.

1 – 1. Inacceptable, en effet, car la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat -qui, dans son article 1^{er}, il ne faut pas l'oublier, affirme et protège la liberté de conscience - est un des fondements de la laïcité à la française. Celle-ci est à la fois une protection du pouvoir politique contre les influences religieuses et son corollaire, trop souvent oublié : le refus d'ingérence du politique dans la sphère religieuse.

C'est cette loi aussi qui, de facto, renvoie le religieux à la sphère privée et protège l'espace public de toute expression ou influence religieuse.

Cette loi est donc une loi fondatrice de la République laïque. Vouloir la remettre en cause est totalement inacceptable sur le fond – pourquoi réformer une si bonne loi ? – et irresponsable sur la forme dans la mesure où ouvrir cette boîte de pandore peut mener à des surenchères sans fin : imagine-t-on que toutes les religions vont accepter que l'on bouscule cet équilibre quasi-centenaire pour le bénéfice de la seule religion musulmane ?

1 – 2. Inutile concrètement. Il est vrai que les principes laïques qui visent à la fois à protéger l'espace public des religions - on l'a déjà dit – mais aussi à ne pas reconnaître de « religion officielle » et, donc, à mettre toutes les religions sur un pied d'égalité, peuvent être heurtés par le fait que des dizaines de milliers de communes financent l'entretien de leurs églises, certes classées aux monuments historiques, tandis que la deuxième religion de France, le culte musulman, est trop souvent réduit à préfabriquer des lieux de culte honteux. De ce point de vue, notre devoir est de prendre en compte le sentiment de frustration ressenti par beaucoup des musulmans de France.

Mais les municipalités qui le souhaitent peuvent trouver des moyens concrets pour « sortir l'Islam des caves » (cf Montpellier, Rennes ou, plus récemment, BONDY par le biais soit de l'aide aux associations, soit de la mise à disposition de bâtiments municipaux, soit, enfin, de celui de l'aide à la création de centres culturels) sans modifier la loi de 1905.

2.- Qui révèle une tentative communautariste et électoraliste de son auteur dans un contexte de remise en cause de la laïcité.

2 – 1. SARKOZY n'en est pas à sa première tentative. On se souvient du lien qu'il avait établi publiquement entre la présence des imans dans les banlieues et le maintien de l'ordre. On se souvient surtout de la manière avec laquelle il avait créé le

Conseil Français du Culte Musulman et avec laquelle il continue à s'immiscer régulièrement dans la vie interne de celui-ci.

C'est ce Ministre de l'Intérieur qui, chaussant les bottes de Napoléon il y a près de 2 siècles, convoquant le Sanhedrin de 70 rabbins et inventant de toute pièce le Consistoire israélite de France, a convoqué, lui, les responsables religieux de l'Islam et composé le CFCM à sa manière, en infraction manifeste à la loi de 1905, plus troublante encore quand on sait quels interlocuteurs il a privilégiés.

De ce point de vue, SARKOZY a porté une double atteinte à la laïcité :

- une atteinte au principe de séparation des églises et de l'Etat en s'ingérant à l'excès, au nom de la République, dans l'organisation du culte musulman,
- une atteinte plus grave encore en privilégiant les intégristes plutôt que les musulmans laïques.

De ce point de vue, SARKOZY est d'une cohérence manifeste : fasciné par la société américaine, il est au fond convaincu que le communautarisme est la conséquence inéluctable de l'échec du modèle républicain et laïque d'intégration et qu'il faut préempter cet avènement par des raisons électoralistes....

Pour lui, l'intégration moribonde doit être achevée et il faut favoriser l'émergence du modèle anglo-saxon de mariage entre identité communautaire et patriotisme.

Ce modèle ne peut pas être le nôtre.

Nous croyons toujours à la force du modèle d'intégration républicain et laïque pour peu que l'on s'attaque, sur le fond et avec les moyens nécessaires, à ses graves défaillances.

Abdiquer devant ce combat et prôner d'ores et déjà l'avènement du communautarisme, ce serait rompre avec la République.

2 – 2. Mais tout cela s'inscrit dans un contexte généralisé de remise en cause de la laïcité.

- En France, la Droite, depuis trois ans, n'a cessé de délivrer des messages politiques à partir d'espaces religieux – Monsieur RAFFARIN au Vatican – ou de multiplier les allusions publiques à ce « besoin de spiritualité » qui rendrait les religions indispensables, comme si la spiritualité n'était pas aussi - et d'abord ? – accessible aux athées ou aux agnostiques....(dommage que CAMUS ou SARTRE ne soient plus là pour répondre à cette ineptie...).

Là encore, SARKOZY est en pointe dans son livre : « la dimension morale est plus solide, plus enracinée lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain. »..... »Il est regrettable que la République ignore (...) le bien et le mal. Elle défend la règle, la loi sans se rattacher à un ordre moral ».....

« Ordre moral ».....bigre ! Nous y sommes. S'il y avait une erreur politique à ne pas commettre, ce serait de sous-estimer cette offensive idéologique. On rétorquera - il faut rétorquer ! - que la République est bien fondée sur des valeurs morales. Mais il est vrai qu'un retour de la morale républicaine, de son enseignement et de sa diffusion aiderait pour mener ce combat.

On touche là un problème essentiel de l'élaboration de notre projet politique : si l'on part du constat que le fait majeur qui a marqué notre société ces vingt dernières années est sa désintégration sous l'effet des violences (à commencer par la violence sociale du chômage de masse et de l'exclusion...) qui ont produit de l'insécurité dans la vie de nos concitoyens et entraînent tous ces replis « antirépublicains » (individualisme, corporatisme, communautarisme, nationalisme...)...alors, dans la réponse globale que nous devons construire, il ne faut pas sous-estimer le besoin de repères qui a une dimension morale et spirituelle évidente. Et ce combat-là, la Gauche ne peut pas, ne doit pas, le désert et le livrer à la Droite et aux religions. D'où l'importance de la morale laïque comme « spiritualité républicaine ».

- En Europe, bien sûr, avec la tentative avortée du Vatican et de certains gouvernements d'inscrire les « influences religieuses » dans le projet de traité, désormais mort-né. Ce combat reste d'actualité même si, contrairement à ce que certains d'entre nous affirmaient, notre pacte républicain et laïque n'était en rien menacé par le projet de traité qui ne faisait que reprendre les dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950. Mais tout cela est derrière nous, le débat tranché, et notre devoir est de le dépasser, en ayant bien conscience d'une réalité : la notion même de LAICITE – non traductible en anglais – n'est pas majoritaire en Europe.

- Aux USA où la dernière campagne présidentielle a été envahie par le fait religieux comme jamais depuis longtemps, l'intégrisme religieux s'exprimant comme un lobby ouvert et puissant, sans parler de cette guerre en Irak présentée comme la croisade du bien contre le mal.

*

*

*

On le voit, la tentative de SARKOZY s'inscrit dans une vaste offensive généralisée des religions et des intégrismes pour réinvestir le champ politique. Cela exige une vigilance sans faille des républicains et des laïcs pour défendre le modèle républicain et laïque d'intégration, la séparation des Eglises et de l'Etat et, tout simplement, la LAICITE, ce « vivre ensemble dans la République ».

C'est pour toutes ces raisons, face à tous ces enjeux que le Parti Socialiste doit placer la laïcité au cœur de son Congrès, au cœur de son projet.

Jean GLAVANY
Membre du Bureau National
Député des Hautes-Pyrénées